

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 février 2022

Membres présents : 15 – Membres excusés : 0 - Procurations : 0 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 février 2022 à 20h00.

Secrétaire de séance : M. Cédric COHADE.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

1. Opération « équipements sportifs » : tennis et city stade

La commune de Charbonnières-les-Vieilles dispose actuellement de deux équipements sportifs situés au Bourg :

- Un terrain de football avec vestiaires ;
- Un terrain de tennis.

A l'heure actuelle, le terrain de football est largement utilisé notamment par un club dynamique « l'Entente Charblot », et les vestiaires, récemment rénovés, permettent d'accueillir les joueurs dans de bonnes conditions.

En revanche, le terrain de tennis est vétuste et nécessite aujourd'hui une rénovation complète pour permettre un usage correct et proposer aux pratiquants un espace de jeu convivial et répondant à des critères techniques pour la pratique du tennis.

Afin de compléter ces espaces sportifs sur la commune, il est envisagé de mettre en place un équipement polyvalent dit « city stade » et proposer ainsi un troisième lieu de pratique sportive. Il s'agit d'un terrain multisport sur lequel il est possible de jouer au handball, basketball, volleyball, etc...

Cette infrastructure supplémentaire sera également mise à la disposition des scolaires, leur permettant ainsi de découvrir diverses disciplines sportives.

Vu les situations envisagées pour implanter les équipements ;

Considérant les énoncés ci-avant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider l'opération « équipements sportifs » comprenant la rénovation du terrain de tennis existant et la création d'un terrain multisport « city stade ».

2. Opération « équipements sportifs » : tennis et city stade

Vu le devis reçu pour la réfection du terrain de tennis de la société Auvergne Sports d'un montant de 26 954,60 € ;

Vu les devis reçus pour la création d'un city stade :

Partenaire équipement	Auvergne Sports
37 340,50 € HT	38 306,50 € HT

Vu le devis pour les travaux connexes (plateforme) de la société COLAS de 29 125,10 € ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes		
	Subventions	Taux	Montants
Réfection tennis (26 954,60 €) + City stade (37 340,50 €) + Plateforme (29 125,10 €)	Agence Nationale du Sport	50 %	46 710,10 €
	DETR	30 %	28 026,06 €
	Autofinancement	20 %	18 684,04 €
Total : 93 420,20 € HT	Total	100 %	93 420,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- De préciser que l'opération « équipements sportifs » est un projet structurant pour la commune et qu'il est envisagé dans sa globalité. Une priorité sera toutefois accordée à la réfection du terrain de tennis le cas échéant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (programme des 5000 équipements sportifs de proximité) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.
- De solliciter une bonification CAF à hauteur de 8 % et d'ajuster l'autofinancement en conséquence.

3. Travaux électriques divers : devis

Vu le devis de l'entreprise Auvergne Maîtrise pour une mise en conformité électrique dans le bâtiment de la Mairie, d'un montant de 1 623,95 € HT ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider le devis de l'entreprise Auvergne Maîtrise,
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement.

4. Travaux électriques divers : devis

Des dégradations ont été constatées sur les barrières entourant la mare de Chanteloup.

Un devis a été transmis par l'entreprise BATITERR, d'un montant de 1 090,43 € HT. Les réparations seront prises en charge par les quatre familles concernées par les faits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder aux réparations nécessaires et à encaisser les chèques, ou tout autre paiement concernant ce sinistre.

Questions communautaires

- a) **Conseil communautaire du 24 février 2022.** Monsieur le Maire fait un point sur les questions économiques et les nouvelles installations d'entreprises sur le territoire communautaire.
- b) **Conseil du territoire du 25 février 2022 ;**
- c) **Festivités du 07 mai 2022.** Monsieur Dominique GIRARD présente les objectifs de cette manifestation qui se déroulera à Charbonnières-les-Vieilles le 07/05 : promouvoir la transition écologique en proposant divers ateliers, concerts, marchés, etc...
- d) **Mobili Dômes**
- e) **Gour de Tazenat : devis pour la cartographie du lac.** Plusieurs devis ont été transmis et pourront être étudiés dans le cadre du plan de gestion.

Questions diverses

- a) **Ecole : organisation du temps scolaire.** L'organisation du temps scolaire restera identique à la rentrée de septembre 2022, c'est-à-dire une scolarisation sur 4,5 jours, sous réserve des futures dispositions gouvernementales.
- b) **Ecole : instruction dans la famille ;**
- c) **Balayage des rues : devis.** Une proposition tarifaire a été transmise par une entreprise spécialisée. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- d) **Services techniques : mutualisation avec les communes de Manzat et Loubeyrat.** Une démonstration de matériel (pelle mécanique) avec essai par les agents techniques est prévue le 11 mars.
- e) **Mairie : système de chauffage.** Monsieur Dominique GIRARD explique qu'il est en attente de plusieurs devis avec différentes solutions proposées. Un choix pourra être réalisé lors d'un prochain Conseil Municipal après avis de la commission communale.
- f) **Demandes d'occupation du domaine public (pizzas).** La commune a reçu trois demandes d'occupation du domaine public pour la vente de pizzas. Les demandeurs seront recontactés afin d'avoir des précisions sur leurs activités.
- g) **Vitesses des véhicules dans les villages : réunion d'échange avec le CD 63.** Une réunion est organisée le 03/03/2022 avec les services routiers du département.
- h) **SEMERAP : eaux pluviales ;**
- i) **Repas des aînés et accueil des nouveaux arrivants ;**
- j) **CCAS.** Michaël BARÉ indique qu'il est envisagé de faire évoluer le CCAS afin de le renforcer (nouveaux membres).
- k) **Groupement de commande « prestations de capture, transport et refuges d'animaux » : révision des prix 2022 ;**
- l) **SMADC : inventaire des belvédères.** La crête du Gour est un belvédère situé sur la commune.
- m) **INSEE : populations légales.** La population totale au 1^{er} janvier 2022 est de 1 144 habitants.
- n) **Epicerie solidaire ;**
- o) **France Nature Environnement et CPIE : état des lieux régional des pratiques d'éclairage ;**
- p) **Conseil départemental : saison culturelle 2022/2023 ;**
- q) **Femmes élues du Puy-de-Dôme : demande de participation financière ;**
- r) **Divers remerciements ;**
- s) **Archives.** Mme Martine DUBLANCHET a procédé au récolement des archives communales qui sera transmis au Directeur des Archives départementales du Puy-de-Dôme.
- t) **Date du prochain Conseil Municipal.** Le 25 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.